

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.026

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 février 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Didier SIMONNET
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CONTRAT DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS « LES EXPLORATEURS »
BOULEVARD FRANCK LAMY À ROYAN AUPRÈS DE LA SA NOALIS – TRANCHE 1

RAPPORTEUR : M. JARROIR

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n°17.037 en date du 20 mars 2017, le Conseil Municipal de la Ville de ROYAN a accordé sa garantie à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt constitué de 4 lignes d'un montant total de 2.441.788 € que la SA HLM « LE FOYER » a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la construction de 28 logements situés boulevard Franck Lamy - Résidence « LES EXPLORATEURS » - Tranche 1 à ROYAN.

Entre temps, la société SA HLM « LE FOYER » est devenue NOALIS.

Les caractéristiques de ce contrat de prêt n°60600 sont les suivantes :

- Ligne n°5142809 : PLAI (40 ans) d'un montant de 515.853 €
- Ligne n°5142810 : PLAI Foncier (50 ans) d'un montant de 142.596 €
- Ligne n°5142807 : PLUS (40 ans) d'un montant de 1.379.075 €
- Ligne n°5142808 : PLUS Foncier (50 ans) d'un montant de 404.264 €

En contrepartie de l'octroi de la garantie financière mentionnée ci-dessus accordée par la Ville, la SA LE FOYER s'oblige à la réservation de 6 logements prévue à l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, au bénéfice de la Ville dans les conditions suivantes :

| Type de prêts concernés | Type de logements concernés | | | |
|-------------------------|-----------------------------|----|----|----------------------|
| | T2 | T3 | T4 | N° Appartement |
| PLUS | 1 | 1 | 1 | A219 A316 A420 |
| PLAI | 1 | 1 | 1 | A119 A216 A121 |

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le contrat de réservation joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer le contrat de réservation ainsi que tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article R.441-5-3,
- Vu la délibération n°17.037 en date du 20 mars 2017,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le contrat de réservation de logements locatifs joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer le contrat de réservation ainsi que tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Gilbert THULEAU

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 08 mars 2023

MISE EN LIGNE LE 08-03-2023

VILLE DE ROYAN

DCM 23.026

CONTRAT DE RESERVATION DE LOGEMENTS

MISE EN LIGNE LE 08-03-2023

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Ville de ROYAN, représentée par Monsieur Patrick MARENGO, son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 mars 2023 rendue exécutoire le 8 mars 2023 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales
ci-après désignée « **la Ville** »

D'UNE PART,

La SA NOALIS, dont le siège est situé 161 rue Armand DUTREIX 87000 LIMOGES, représentée par son Directeur Général, Madame Elodie AMBLARD, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2019
ci-après désignée « **la SA HLM** »

D'AUTRE PART,

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

MISE EN LIGNE LE 08-03-2023

ARTICLE 1 : OBJET

Par une délibération n° 17.037 en date du 20 mars 2017, le Conseil Municipal de la Ville de ROYAN a accordé sa garantie à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt constitué de 4 lignes d'un montant total de 2 441 788 € que la SA HLM « LE FOYER » a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la construction de 28 logements situés Boulevard Franck Lamy – Résidence « Les Explorateurs » - Tranche 1 à ROYAN.

Les caractéristiques de ce contrat de prêt n° 60600 sont les suivantes :

- Ligne n° 5142809 : PLAI (40 ans) d'un montant de 515 853 €
- Ligne n° 5142810 : PLAI Foncier (50 ans) d'un montant de 142 596 €
- Ligne n° 5142807 : PLUS (40 ans) d'un montant de 1 379 075 €
- Ligne n° 5142808 : PLUS Foncier (50 ans) d'un montant de 404 264 €

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA SA HLM

En contrepartie de l'octroi de la garantie financière mentionnée ci-dessus accordée par **la Ville, la SA HLM** s'oblige à la réservation de logements prévue à l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, au bénéfice de **la Ville** dans les conditions suivantes :

| Type de prêts concernés | Type de logements concernés | | | |
|-------------------------|-----------------------------|----|----|----------------|
| | T2 | T3 | T4 | N° Appartement |
| PLUS | 1 | 1 | 1 | A219 |
| | | | | A316 |
| | | | | A420 |
| PLAI | 1 | 1 | 1 | A119 |
| | | | | A216 |
| | | | | A121 |

L'attribution de ces logements s'effectuera sur proposition de **la Ville** et en application de la réglementation d'accès aux logements HLM.

MISE EN LIGNE LE 08-03-2023

La Ville disposera d'un délai d'un (1) mois entre la date à laquelle elle est informée qu'un logement est libre à la location et la date à laquelle il doit être reloué pour communiquer à **la SA HLM** le ou les candidats qu'elle propose.

Passé ce délai, **la SA HLM** pourra attribuer librement le logement.

Chaque année, **la SA HLM** adressera, sur demande de **la Ville**, un état d'attribution des logements réservés pour lui permettre de vérifier le respect de ces dispositions.

ARTICLE 3 - DUREE

La présente convention sera valable jusqu'au remboursement intégral des prêts de **la SA HLM** à la Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 4 - LITIGE

Les parties s'efforceront de résoudre tout différend relatif à l'exécution de la présente convention, soit pendant sa durée ou à l'issue de celle-ci. A défaut, ces différends sont soumis à l'appréciation du :

Tribunal Administratif de POITIERS

15 rue de Blossac

86000 POITIERS

☎ : 05.49.60.79.19

greffe.ta-poitiers@juradm.fr

ARTICLE 5 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile, chacune en son siège social respectif.

Pour **la SA HLM**,
Le Directeur Financier,
Dominique OUAGNE



Le Maire,
Petruck IARENKO

Fait en 2 exemplaires à ROYAN, le 13 mars 2023

Pour la Ville de ROYAN,

NOALIS
11, Rue de la République - CS 52119
16021 ANTOULEME Cedex
N° SIRET : 561 820 481 00050 - Code APE 6820 A